

DEC133426DR14

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Marc Voltini, directeur des Systèmes d'Information (DSI - MOY1678) du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 070081DAJ du 18 juillet 2007 autorisant le délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à déléguer sa signature au directeur des systèmes d'information ;

Vu la décision n° 090092DAJ du 28 juillet 2009 portant nomination de M. Jean-Marc Voltini aux fonctions de directeur des systèmes ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n°122522DAJ du 12 octobre 2012 portant nomination de M. Stéphane Cruzol aux fonctions au directeur adjoint administratif de la direction des systèmes d'information ;

Vu la décision n°130686DAJ du 15 mars 2013 portant nomination de Mme Marie-Pierre Fontanel aux fonctions d'adjointe au directeur des systèmes d'information,

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marc Voltini, directeur des systèmes d'information (MOY1678), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la direction, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires notamment à l'approvisionnement et au fonctionnement de la direction, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



Délégation Midi-Pyrénées

www.cnrs.fr

16 avenue Édouard Belin - BP 24367
31055 TOULOUSE CEDEX 4

T 05 61 33 60 00
F 05 62 17 29 01

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc Voltini, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre Fontanel, IRHC et à M. Stéphane Cruzol, IE2, aux fins de signer les actes mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3


Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 18 décembre 2013

Le délégué régional

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a horizontal line extending to the right.

Patrick Mounaud